Bimensuel édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles
N°166 – 11 mai 2006

Bruxelles en mouvements

Au Moensberg à Uccle, le marché est conclu pour la construction de 106 logements sociaux.

Plan du logement, mythe ou réalité ?

Des 5000 logements publics annoncés en 2004 par le Plan du logement, on ne verra en 2007 que la construction d'environ deux cents logements sociaux. Qu'est devenu ce projet ambitieux? Analyse d'un processus qui a pris beaucoup de retard.

Suite en page 2 ☞

dans ce numéro

P.6 > Voyage en intérieurs d'îlots
P.8 > Pentagone : fumée blanche pour la zone confort ?
P.9 > Le Diabolo : en train de prendre son envol ?
P.10 > Livres
— Leçon d'urbanisme
— Bruxelles face aux façades
P.12 > Éditorial — Faire du canal, un lien dans la ville

@ Plus d'infos: www.ieb.be

Plan du logement, mythe ou ré

Il a été largement question des 5 000 logements publics annoncés en 2004 par le « *Plan du logement* ». Le gouvernement s'était engagé à les produire en 5 ans. Mais aujourd'hui, à mi-législature une seule certitude : le « *Plan* » verra en 2007 la construction d'environ deux cents logements sociaux en Région de Bruxelles-Capitale (105 à Uccle, 58 à Molenbeek et une soixantaine à Jette). Analyse d'un processus qui a pris beaucoup de retard.

RBDH

A Ixelles, chaussée de Boitsfort et avenue de la Forêt, deux obstacles arrêtent le projet de logements sociaux : des riverains qui ne souhaitent pas densifier l'habitat (social) dans leur quartier et des dossiers de soumission insatisfaisants.

Un Plan ambitieux pour le logement

Le 10 juin 2004, Monsieur Hutchinson, alors Secrétaire d'État au Logement, dépose une note au gouvernement bruxellois intitulé « *Plan pour l'avenir du logement à Bruxelles* » avec le sous-titre « *Production de minimum 5 000 logements en 5 ans* ». Une sorte de testament à la veille des élections régionales et européennes puisque Monsieur Hutchinson est ensuite devenu parlementaire européen. Cette note définit les grandes options pour mener à bien l'ambitieux projet. A notre connaissance, elle constitue de fait le document de référence reprenant la création des 5 000 logements.

Il semble que ni au cabinet de Madame Dupuis, ni à la SLRB, on ne se souvienne ou n'ait connaissance de la note Hutchinson. C'est dommage parce qu'elle contient de nombreux éléments intéressants. Sur quatorze pages, l'ancien Secrétaire d'État au Logement détaille le projet qui deux ans plus tard, sera appliqué par la SLRB. La note apporte plusieurs éclairages sur le « *Plan* », comme la justification du nombre de 5 000 logements, validé par une étude du DULBEA de juillet 2003 [1].

Si le texte tente de jeter aussi précisément que possible les bases d'un projet ambitieux, il en appelle aussi clairement à un deuxième document de mise en œuvre du projet, précisant que « *les quelques expériences pilotes qui seront envisagées dans le premier semestre 2004 permettront de valider ces hypothèses et de les affiner* » et que « *le modèle présenté est un modèle théorique qui n'a pas encore reçu d'écho des différents acteurs concernés : propriétaires publics, partenaire privé dans sa composante "construction" et dans sa dimension financière, gestionnaires locaux* ».

Par ailleurs, le document se veut prudent, pointant déjà les difficultés attendues : « *la réussite de ce projet*

L'historique

Juin 2004. Alain Hutchinson défend son « *Plan du logement* ». Le gouvernement l'adopte.

Mi-juin 2005. Premières signatures entre plusieurs communes (Molenbeek, Uccle, Jette, Bruxelles-Ville) et la SLRB. Des terrains communaux sont mis à disposition pour 30 ans dans le cadre du « *Plan* ». 679 habitations publiques, dont 532 sociales sont prévues pour début 2007.

Juin 2005. Appel d'offres européen lancé par la SLRB pour les six projets.

Octobre 2005. Le jury technique de la SLRB fustige la piètre qualité des projets et le rythme soutenu que veut imprimer la Secrétaire d'État.

Fin octobre. Un seul projet est accepté : les 105 logements sociaux au Moensberg, à Uccle. Les autres sont soit rejetés, soit convoqués en deuxième session ; 2 projets sont envoyés en « *procédure négociée* ».

Décembre 2005. Indépendamment du « *Plan du logement* », Madame Dupuis réclame, lors des négociations du budget 2006, un nouveau plan quadriennal de rénovation des habita-

éalité ?

dépendra également de la capacité de mobilisation de ces acteurs » ; « *si le risque est difficilement estimable, le partenaire privé aura tendance à se couvrir exagérément afin de faire face à toute éventualité* ». C'est exactement ce qui se passe deux ans plus tard...

Car à ce jour, le partenaire privé se fait toujours attendre et formellement, et alors que la création des logements sociaux est un axe prioritaire du gouvernement, seuls 200 nouveaux logements sortiront de terre pour 2007. Soit 4% de l'objectif à mi-parcours...

C'est peu...

RBDH

Au boulevard Mettewie à Molenbeek, malgré une pétition lancée contre le projet, les négociations sont en cours pour 56 logements sociaux. Mais les logements vastes pour familles nombreuses ont cédé la place à des logements pour personnes isolées.

La collaboration avec le secteur privé

Le constat n'est pas réjouissant, mais faut-il pour autant abandonner l'objectif ? Il faut toutefois se donner les moyens humains et organisationnels d'un tel programme. Point positif, des renforts de personnel (une demi-douzaine de personnes) vont appuyer le « *Plan du logement* ».

Cependant, après une évaluation précise et aussi rapide que possible de ce qui se passe, la démarche demandera à être retravaillée et améliorée. Des questions déjà présentes dans la note Hutchinson, comme la longueur et les termes du contrat qui amènent le privé à surfacturer ses services pour se prémunir de dépassements, méritent d'être réexaminées. Par ailleurs, une vision urbanistique de la ville à plus long terme ne serait pas un excès de zèle,... en intégrant par exemple la notion de développement durable, en prônant les constructions à taille humaine, ou en encourageant plus d'audace architecturale.

Le rôle des partenaires

Ensuite, il n'y a pas de financiers associés comme tels aux associations momentanées. Or, le « *Plan* » de M. Hutchinson précise dans une note qu'« *il sera sans doute nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de distinguer l'entrepreneur et le financier (rassemblés dans le modèle ci-après sous le vocable fusionnel de "partenaire privé" : l'entrepreneur à une vision à court terme et en général ne désire pas "porter" le projet au-delà de la période de construction, le financier ne désire pas courir de risque à long terme sur des projets immobiliers sans garantie* ». Dans le « *Plan du logement* », les entrepreneurs doivent s'engager ainsi à ce que le bâtiment construit soit toujours parfaitement habitable trente ans plus tard. Pour respecter cette parole, un entretien minimum ainsi que des réparations ponctuelles seront nécessaires. Comment prévoir le coût de cette maintenance sur une longue durée ? C'est ici qu'interviennent les banques spécialisées, experts, assureurs dans ce partenariat. Ils offrent des garanties bancaires et émettent des projections du coût de la maintenance sur 30 ans. Sans cet appui, les entreprises de construction surfacturent leurs prestations à long terme pour se couvrir. Aussi, si on veut englober construction et maintenance dans une même offre, ne faudrait-il pas intégrer un spécialiste financier immobilier dans l'appel d'offres ? Cette démarche avait été amorcée en

tions sociales pour un montant de 200 millions d'euros. Elle l'obtient, mais la compétence du logement est mise sous la surveillance rapprochée de l'ensemble du gouvernement.

Début 2006. Le PPP évolue vers un simple projet public : la partie « *entretien* » de l'offre est maintenue en « *variante obligatoire* ». En clair, elle devient facultative...

Avril 2006. Si aucun problème ne se pose en matière de permis d'urbanisme, le « *Plan* » permettra la construction, début 2007, d'environ 200 logements sociaux en Région de Bruxelles-Capitale.

Et ensuite... Pour assumer ses engagements, le gouvernement doit donc mettre en chantier et réaliser entre mars 2006 et l'année 2009 (si le terme des cinq ans commence au dépôt du « *Plan* ») près de 4800 logements, dont 3300 sociaux.

Selon le rapport du Plan Régional de Développement 2001, l'augmentation nette de stock de logements publics n'a été que de 1953 entre 90 et 98. Le gouvernement actuel ambitionne donc de faire en trois ans plus du double de ce qui a été construit en 8 ans. Soit un rythme cinq fois plus élevé.

Plan du logement, mythe ou réalité ?

2003 par le cabinet Hutchinson. Les acteurs financiers du marché immobilier d'aujourd'hui, alors que l'offre des bureaux atteint son point de saturation, seront peut-être plus enclins à relancer ces partenariats public-privé.

Une répartition des charges difficile

Mais que faire face à l'incapacité du privé à intégrer le scénario initial de « *Plan* » (l'entretien du bâtiment pendant trente ans) ? Sonder à nouveau les partenaires financiers ? Diminuer la durée de maintenance ? Partager la charge ? La solution privilégiée par la cabinet du Secrétariat au Logement (propos confirmé par un membre de la Cellule « *Plan du logement* » de la SLRB) a été plus radicale : la SLRB peut à présent décider de décharger l'entrepreneur de cette tâche de maintenance à long terme. Tout simplement. Comment ? Dans le cahier des charges, la partie « *entretien* » de l'offre devient une « *variante obligatoire* ». Cela signifie que le privé doit proposer une offre pour ce poste, mais que la SLRB se réserve cependant le droit de ne pas l'attribuer... Ainsi, si les prix du privé sont trop élevés (comme c'est le cas actuellement), les marchés seront adjugés sans le projet de maintenance. Mais qui prendra alors cette tâche et sa charge financière ?

Ce désengagement du privé sur le long terme signifie un sérieux coup de canif dans la logique PPP, où le partenaire privé partage les risques du projet. Dans la configuration de la « *variante obligatoire* », on en revient à un schéma classique où le public engage une société privée pour une construction. Une fois cette construction achevée et le dû versé, l'entreprise se retire et le pouvoir public assure et assume la gestion future.

Ce résultat est-il le fruit d'une volonté politique ou d'une gestion au jour le jour ? Impossible à vérifier puisqu'à ce jour, aucun texte fédérateur, aucun calendrier ne balise la démarche du « *Plan* » afin de garantir l'objectif, maintes fois rappelé dans les médias.

Comment atteindre un but si le chemin n'est pas indiqué ? Le cabinet ne devrait-il pas produire un document structuré, reprenant les objectifs poursuivis, les méthodes utilisées, les délais fixés, et les évaluations intermédiaires ? Seul ce type de plan permettra, si nécessaire, de corriger ef-

INTERVIEW D'ALAIN HUTCHINSON, ANCIEN SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU LOGEMENT

« Plan du Logement », l'original...

Bruxelles en Mouvements.— Pourquoi avoir initié le « *Plan du Logement* » ?

Alain Htchinson.— La raison finalement était assez simple. C'était une mesure proposée au gouvernement pour reprendre la maîtrise du marché immobilier bruxellois. J'avais commandité alors une étude pour examiner ce problème. Une des conclusions était qu'en mettant rapidement sur le marché, dans les 5 ans, plusieurs milliers de logements sociaux, on arriverait à stopper l'évolution à la hausse des prix sur les marchés immobiliers.

BeM.— Lorsqu'on demande un document de référence à l'administration ou au Cabinet, personne ne peut, ou ne veut, citer l'existence de ce texte. Comment s'est passée la transition ?

A.H.— Je crois simplement qu'il y a

chez Madame Dupuis une volonté de ne pas faire état de mon implication dans le « *Plan* ». Elle se le réapproprie. Soit. Elle met en œuvre, efficacement je pense, des politiques engrangées lors du gouvernement précédent. Et la transition des deux cabinets s'est bien déroulée. D'ailleurs, des personnes qui ont travaillé avec moi au logement sont toujours chez Madame Dupuis.

BeM.— Votre document avançait certains risques. Dont notamment la frilosité du privé par rapport à un engagement à long terme. Cela semble se vérifier...

A.H.— Pour moi, le « *Plan du Logement* » était du PPP. Nous avions à l'époque rencontré des groupes financiers, parce que l'engagement ne semblait pas supportable par des entreprises de constructions. Aujourd'hui, on ne semble pas avoir pu mettre en œuvre ce « *Plan* », ou avoir opté pour une formule 100% public.

L'idée était en gros de dire au privé : vous mobilisez les capitaux pour pouvoir construire un bien géré par le public. Et votre capital investi est rémunéré. Le pouvoir public compense pendant les 27 ans la différence entre

ficacement le tir et d'atteindre le chiffre de 5000 logements.

Construire une stratégie à long terme

Mais, et c'est peut-être là le plus regrettable, réaliser le « *Plan du Logement* », même de manière chaotique, ne changera pas grand-chose à la situation du marché du logement à Bruxelles.

Car il s'agit moins de créer 5 000 logements que de créer une méthodologie, une capacité à épouser un rythme de construction en lien avec les besoins du logement. L'enjeu n'est pas de créer 5000 logements en 5 ans mais d'élargir et de renouveler en continu le parc immobilier public par la construction et la rénovation. Une fois les besoins cernés, Bruxelles a besoin d'un rythme de production, d'une méthode pour parvenir à des objectifs à la fois ambitieux et réalistes. Sans cette vision structurée, le « *Plan du logement* », même réalisé, ne constituera qu'un coup d'éclat brouillon. Et en 2009, que fera-t-on?

RBDH

Rue Lahaye à Jette : le projet de 65 logements de type moyen est au stade de la négociation avec le soumissionnaire.

Enfin, oserions-nous espérer un jour la rédaction d'une note stratégique transcendant les législatures et offrant une vision globale en matière d'achat, de rénovation et de construction de logements à Bruxelles. Un document définissant des objectifs de mise à disposition de logements, mettant en place une stratégie concertée pour parvenir à répondre aux demandes. Un document qui aura aussi le courage d'affirmer que le droit au logement est un enjeu important mais que sa mise en œuvre demandera du temps. Mais la patience pourra-t-elle être accordée si aucune piste globale, si aucune méthodologie, si aucun calendrier, si aucune évaluation, ne sont proposées? On en doute.

Olivier Bailly

[1] Etude du DULBEA (ULB) : « *Estimations économétriques de l'impact d'un accroissement du stock de logements public sur le marché du logement privé à Bruxelles* », juillet 2003.

recettes réalisées sur le projet lui-même et le prix du marché.

BeM.— Vous avez annoncé 5 000 logements en 5 ans. Quand commencent les cinq ans ?

A.H.— On est dans l'investissement lourd. Entre la décision politique et sa mise en œuvre, cela peut prendre un certain temps.

BeM.— Tout de même... Et entre les dates de la SLRB (qui applique le « *Plan* ») et celle du cabinet, il y a jusqu'à 14 mois de différence ! Pour évaluer les avancées, ce n'est pas l'idéal...

A.H.— En effet, on peut jouer avec ces dates mais cela n'a que peu d'importance. Vous considérez le début soit au dépôt du projet (juin 2004), ou lors du lancement des projets pilotes (novembre 2005). Les cinq ans ont été suggérés par l'étude du DULBEA. Si les 5000 logements sont réalisés en 6 ou 7 ans, ce ne serait pas dramatique. Mais pas en 15 ans en tout cas, il faut aller vite. La présentation du « *Plan du logement* » imaginait en tout cas pouvoir évaluer tous les mécanismes financiers.

BeM.— Justement, faire supporter le « *Plan* » par le seul pouvoir public, n'est-ce pas le vider de sa substance ?

A.H.— Personnellement, je me réjouis que le gouvernement actuel ait décidé de financer le « *Plan du logement* ». Françoise Dupuis bénéficie d'une majorité olivier pour réaliser le « *Plan* » tandis qu'avec une majorité PS-MR, j'avais dû lutter pour convaincre et obtenir ce plan. Cette simplification radicale du financement devrait accélérer la réalisation.

Propos recueillis par Olivier Bailly

Le baromètre du logement

L'asbl RBDH/BBRoW observe, dans son baromètre bimestriel du logement, les avancées concernant le logement. Il présentait, en avril 2006, les projets envisagés par le « *Plan du logement* ».

Pour consulter le baromètre : www.barometresdulogement.be/zorglub32?pod=400.

Voyage en intérieurs d'îlots

FLORENCE VANDEN EEDE

Inter-Environnement Bruxelles prépare une étude sur les intérieurs d'îlots. Quels sont les problèmes les plus fréquents, quelles règles régissent ces lieux, comment les protéger? Nous faisons appel à vos témoignages photographiques. Un séminaire, en juin, présentera les conclusions de cette recherche.

La face cachée de la ville

Les cours, jardins et divers espaces occupent la plupart des intérieurs d'îlot bruxellois. S'ils sont pour la plupart des lieux confidentiels et discrets, ils participent néanmoins de manière importante à l'équilibre et à la qualité de vie de la ville. Ils présentent cependant selon les quartiers des dynamiques très différentes les unes des autres.

Immortalisez vos intérieurs d'îlots

Bruxelles possède des intérieurs d'îlots aux caractéristiques très différentes selon les communes et les quartiers. Du plus vert au plus minéral, du plus convivial au plus bruyant, Inter-Environnement Bruxelles et des comités d'habitants s'interrogent sur la qualité de ces lieux de ville et de vie qui échappent aux regards des passants. Une étude sur ce thème sera proposée au mois de juin dans le cadre d'un séminaire qui présentera les différents aspects de ces cours intérieures. Votre participation est bienvenue. Envoyez-nous des photos de vos îlots pour enrichir l'exposition qui illustrera le thème de cette rencontre.

Contact : Isabelle Hochart, Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles. 02/2230101 ou isabelle.hochart@ieb.be

FLORENCE VANDEN EEDE

Ces espaces abritaient autrefois jardins, écuries, dépôts, ateliers et petites entreprises. Aujourd'hui c'est un peu de tout et souvent n'importe quoi : jardins de ville ou dépotoirs, zone bétonnée et transformée en parking, terrasses de restaurants, constructions anarchiques, utilisations diverses qu'elles soient publiques, collectives ou privées.

Ces lieux privés, coupés de la rue, abritent aussi des oasis de verdure, offrent aux habitants une vue apaisante, calme et un cadre moins bruyant. C'est également une zone refuge pour la petite faune des villes qu'il est nécessaire de protéger.

Jardins secrets, cours intimes, ils sont également convoités pour des projets de logements avec des aménagements qui posent quelquefois problème. En effet les constructions en intérieurs d'îlots se font parfois sans beaucoup de souci du respect de la vie privée des habitants, générant des nuisances visuelles, sonores et olfactives. Les constructions sauvages défigurent également ce paysage fragile et posent de sérieux problèmes en termes d'hygiène et de sécurité.

Les nouveaux agencements sont réalisés quelquefois sans aucune demande de permis, d'autant plus que ces endroits échappent facilement à toutes formes de contrôle.

Séminaire sur cours

Pour l'élaboration de cette étude qui se termine en juin, Inter-Environnement Bruxelles a sollicité la collaboration de trois comités d'habitants dans des quartiers présentant des problématiques différentes : Laeken, Woluwe et le Quartier Européen. Chaque comité a choisi deux îlots dans un périmètre donné. Les comités effectuent alors un travail de terrain (repérage, évolution historique) afin de relever les problématiques majeures. Par ailleurs, Inter-Environnement Bruxelles mène une enquête auprès des communes pour recenser et clarifier les aspects législatifs et réglementaires des intérieurs d'îlots.

Le fruit de ce travail sera présenté lors d'un séminaire au mois de juin. Inter-Environnement Bruxelles souhaite que cette étude alimente la réflexion sur le devenir des intérieurs d'îlots afin de préserver ce patrimoine, réactualiser leur définition et réfléchir à l'éventuelle mise en place d'une réglementation particulière.

Isabelle Hochart

pollution de l'air

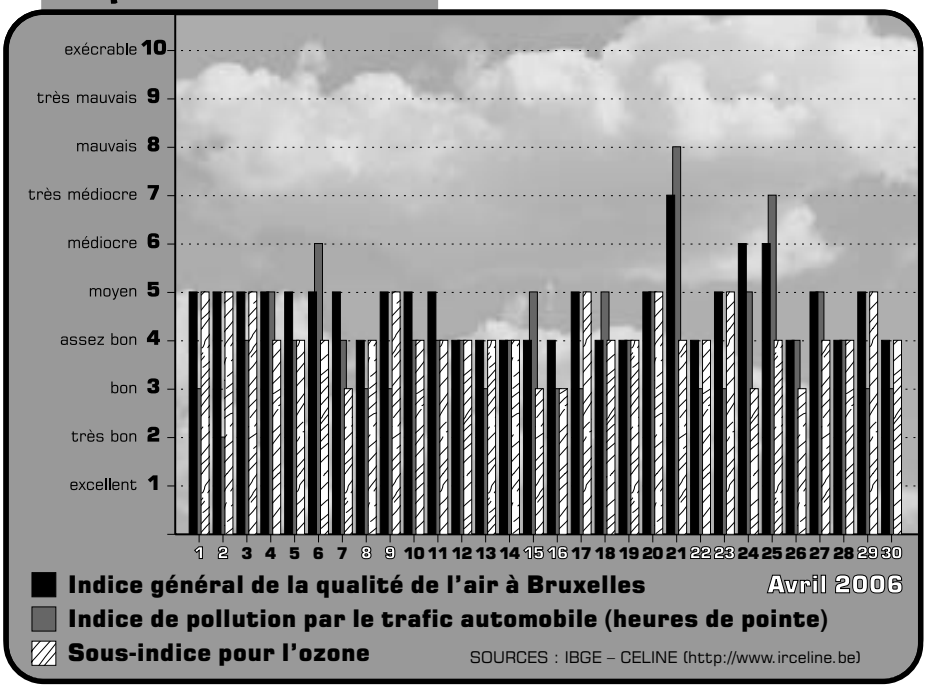

Quel air avons-nous respiré à Bruxelles en avril 2006? Chaque mois, d'après les données du laboratoire de l'IBGE, nous publions un relevé de la qualité de l'air à Bruxelles. Plus d'infos : Cellule Interrégionale de l'Environnement, www.irceline.be

PENTAGONE

Fumée blanche pour la zone confort ?

La zone confort, tant attendue par les associations, entrerait en application en juin. Quelles modifications par rapport au projet initial? Quelle serait l'efficacité de ces mesures?

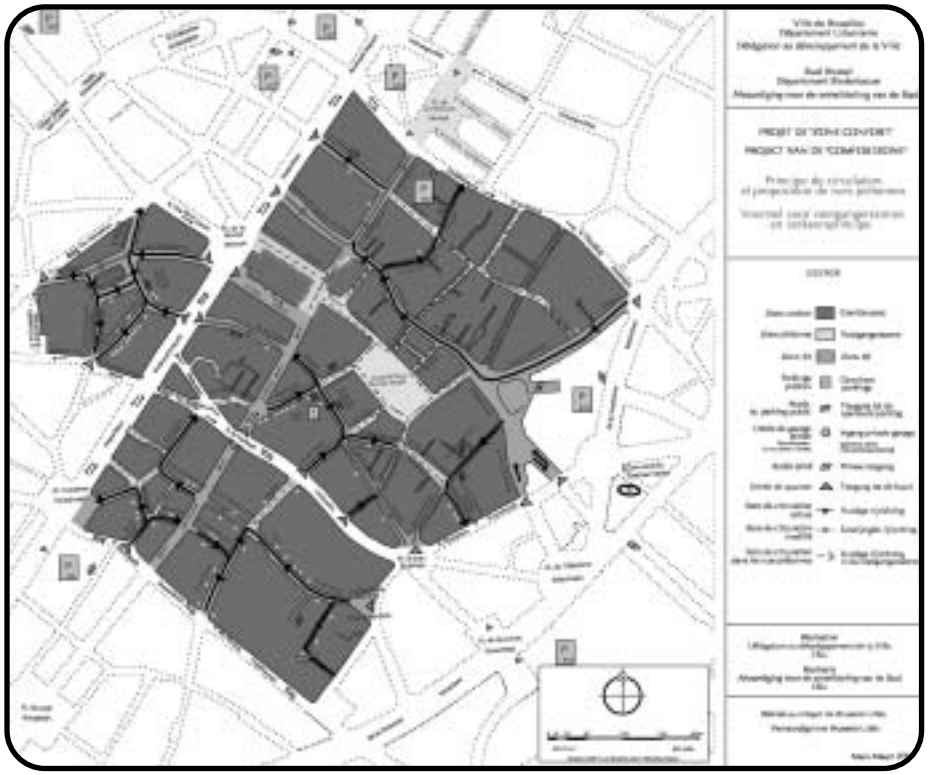

Plan actuel zone confort.

Un pas dans la bonne direction...

En quoi consiste la zone confort? Il s'agit d'une sorte de mélange entre piétonnier et zone 30, d'une combinaison d'un ensemble de mesures : système de boucles de circulation, sens de circulation modifiés, mise en piétonnier de quelques rues, modification des conditions de stationnement (cartes riverains ou horodateurs), etc.

Le piétonnier actuel sera étendu à la rue de la Bourse, la rue du Midi entre la Bourse et la rue au Beurre, et la rue de l'Etuve entre la rue du Lombard et le Manneken Pis.

Différents sens uniques et boucles de circulation décourageront les conducteurs de se rapprocher de la Grand-Place. Les modifications de sens autour des Halles Saint-Géry permettront également de supprimer le carrousel incessant des automobilistes à la recherche d'une place de parking !

Les cyclistes pourront circuler dans toutes les rues à sens unique sauf les rues piétonnes (excepté la rue de Tabora et la rue de la Bourse).

Toutes ces mesures vont dans le sens, positif, de réduction de l'emprise automobile dans le cœur de Bruxelles. Mais le projet est-il assez ambitieux ?

Mais qui ne va pas assez loin...

Les associations plaident pour un **élargissement** de la zone confort vers la place Sainte-Catherine et le quartier du Béguinage, qui constituent, eux aussi, des quartiers importants du cœur historique. Selon l'Échevin Decloux lui-même cité dans *Le Soir* du 1er avril, l'objectif serait d'étendre, à terme, le principe à l'ensemble du Pentagone. Mais quid alors des boulevards centraux, qui constituent toujours une « *fracture* » automobile entre deux parties de la zone ? Où en sont les projets d'aménagement ? Selon *La Capitale* du 27 avril, la Ville n'attendra pas le réaménagement prévu et réduira dès juin la circulation sur les boulevards centraux à deux bandes, une dans chaque sens...

La zone confort comporte peu d'**aménagements** « *en dur* ». Elle consiste principalement en mesures de gestion (sens unique, zones 30, stationnement). Ce souhait d'aménagements légers et réversibles est compréhensible. Mais ne pourrait-on envisager un réaménagement et une refonte de l'espace public, dans un souci esthétique et pour améliorer la convivialité, sur l'exemple de « *zones de rencontre* » ?

Dernière question : dans la mesure où le **stationnement** en voirie dans la zone confort (excepté rue du Lombard et du Midi) est exclusivement réservé aux riverains (via l'utilisation d'une carte riverain), n'assiste-t-on pas à une privatisation de l'espace public ? Des mesures incitatives, comme l'offre d'un abonnement car-sharing aux riverains se séparant de leur automobile, seraient-elles envisageables ?

Camille Thiry

Le jeu des sept erreurs...

La zone confort est passée par une phase de consultation citoyenne fin 2005. En comparant le plan communiqué lors de cette phase et le plan définitif, nous remarquons quelques modifications... Elément positif : la rue du Midi, non comprise dans la zone confort lors de la première mouture, acquiert maintenant un statut de rue en zone 30. Par contre, les rues Van Praet, de la Fourche, rue des Brasseurs et rue des Chapeliers ne font plus partie du projet de « *piétonnier* ».

Le Diabolo : en train de prendre son envol ?

La procédure d'octroi du permis d'urbanisme pour le projet Diabolo suit son cours. Ce projet, qui vise une meilleure accessibilité ferroviaire de l'aéroport de Bruxelles-National, en est à la dernière phase du certificat d'urbanisme.

Simulation du nouveau projet de viaduc franchissant la rue de Verdun.

Simulation du nouveau pont-rail qui franchira le boulevard de la Woluwe (en région flamande). Source des illustrations : dossier de demande de certificat d'urbanisme, copyright Tuc-Rail.

La commission de concertation qui a eu lieu fin mars a rendu un avis favorable sous réserve d'études complémentaires à inclure dans la demande de permis d'urbanisme. Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles et la Région devront encore se prononcer sur l'octroi de ce certificat d'urbanisme.

Entre le projet de départ et la demande actuelle de certificat, de nombreuses améliorations ont été apportées au projet. Celui-ci a été retravaillé sur un plan architectural, il a intégré les recommandations de l'étude d'incidences de façon à minimiser les nuisances par un tracé plus éloigné du centre de Haren. Cependant, il aura bel et bien des impacts sur le village. Le bureau d'études a mis en évidence une détérioration significative de la qualité de vie pour certaines habitations de la rue de Verdun (dont celles sur la photo) en raison des impacts visuels, acoustiques, vibratoires, de perte d'ensoleillement et de nuisances dues aux chantiers. La demande de certificat d'urbanisme propose donc le rachat de 10 habitations qui seraient ensuite démolies.

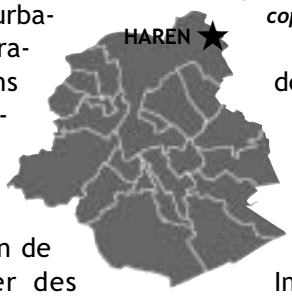

La demande de permis devrait selon l'avis de la commission de concertation intégrer des études complémentaires notamment en matière de chantier, d'état sanitaire du sol, d'égouttage, de sécurité des usagers et trains passant sur ces longs viaducs, d'aménagements des terrains expropriés ou rachetés,... La commission demande également la réalisation par Infrabel de murs anti-bruits sur le viaduc si les seuils de la convention environnementale sont dépassés. A vérifier dans la prochaine demande de permis d'urbanisme qui sera de nouveau soumise à enquête publique... en espérant un meilleur accès au dossier. En effet, la demande de certificat d'urbanisme amendée n'avait été disponible à la Ville de Bruxelles que quelques jours avant la fin de l'enquête publique !!!

Marie-Claire Schmitz

Leçon d'urbanisme

Classé parmi les sept candidats présélectionnés pour le réaménagement de la place Flagey, Bernardo Secchi est aussi l'auteur de projets récemment mis en œuvre à Malines, Courtrai et Anvers.

Dans cet ouvrage, ce célèbre professeur d'urbanisme italien nous livre une réflexion sur le statut, passé et futur, de cette discipline.

Pour aborder les différents modes d'intervention des urbanistes, l'auteur en retrace les méthodes, questions, problèmes et interprétations, s'appuyant sur divers paramètres qui ont évolué au cours du temps. Il marque la constante interaction de l'urbanisme avec les courants de pensée qui ont traversé les siècles. Secchi place, ainsi, l'urbanisme, au rang d'un savoir mouvant, inscrit dans un champ largement ouvert.

L'auteur révèle son érudition de façon parfois excessive, usant d'un vocabulaire (trop) sophistiqué, et de références (très) nombreuses. Le talent de Secchi est, pour nous, plus accessible dans sa pratique. Les projets qu'il a réalisés avec brio en témoignent. Visitez donc le centre-ville de Malines, le parc Spoor-Noord à Anvers, ou Courtrai.

Nous vous conseillons également de consulter le site www.urbanisme.equipement.gouv.fr/actu/gdprix_urba/docpdf/bsecchi.pdf

S.D.

« Première leçon d'urbanisme », Bernardo Secchi, traduit de l'italien par Patrizia Ingallina, Editions Parenthèses, 2006. 158 pages.

Bruxelles face aux façades

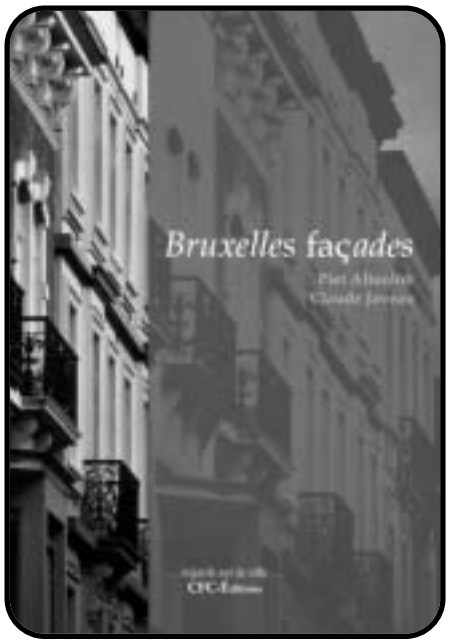

Ce livre aurait pu relever de la sociologie, domaine de l'auteur, mais d'après ses dires, les regards portés sur les façades bruxelloises seraient plutôt géologiques. En effet, Claude Javeau nous invite à percer la matière et à pénétrer dans les profondeurs des intérieurs.

Ce livre de mots et d'images révèle surtout son talent poétique. Un peu comme Jacques Brel, il nous emmène sur les grands boulevards ou les petites ruelles baignées d'atmosphères. Le fil(et) conducteur, c'est la pluie. *« À Bruxelles, les façades sont nourries par la pluie. »* Ou encore : *« Toute cette eau du ciel fait davantage que s'incruster dans ses façades, elle les façonne comme le ferait un architecte qui se noie, elle les inscrit sur un fond de ciel toujours un peu trop sombre qui confère à la ville ce teint camaïeu qui est un peu, comme on dit de nos jours, sa marque de fabrique. »* Ceux qui déambulent sous la drache connaissent les havres provisoires *« des encoignures, plus ou moins profondes, les marquises, les encorbellements »*. L'auteur fait remarquer combien la météo pèse sur l'image de la ville. C'est ce qu'a compris le photographe, Piet Altenloh, qui voit les façades tels des êtres vivants car les façades, aussi, pleurent et sourient, vivent et meurent...

Si la pluie donne une ambiance particulière à Bruxelles, la modernisation laisse flotter un goût amer. Des rues sont transformées en décor d'autoroute avec panneaux cache-misère ou messages taggés. Les façades ouvragées ont fait place à du lisse, du carré, du béton, de l'aluminium ou du verre. La pureté des lignes justifie le renouveau paradoxal : *« De belles façades d'art nouveau tombèrent sous les pioches de démolisseurs sans vergogne. L'Expo avait déclenché une vague de modernité dont la ville dut subir les assauts à la manière d'une lèpre insatiable. »*

Un livre à lire bien au sec en dévisageant la façade d'en face.

A.M.

« Bruxelles façades », Piet Altenloh et Claude Javeau, CFC-Editions, Collection Regards sur la ville, 2006, 64 pages.

visites guidées

Arau
• Bruxelles 1900 — Art Nouveau.
• Bruxelles 1930 — Art déco.
Le 20 mai. Infos : 02/219 33 45 ou www.arau.org

Laeken découverte
• Le cimetière de Laeken et ses deux églises. Le 21 mai à 14 h 15. Infos : 0479/39 77 15 ou www.laekendecouverte.be

La Fonderie
• Les moussaillons lèvent l'ancre. Le 16 mai à 14 h.
• Les bières bruxelloises, de la Gueuze à la Pils. Le 20 mai à 14 h.
• La Fête du port. Le 20 mai, parcours gratuits sur la Gueuze toute la journée.
• Le port et les canaux bruxellois. Le 21 mai à 14 h.
• Visite guidée de l'exposition et parcours Manchester.
Le 21 mai à 14 h.
Infos : 02/410 99 50 ou www.lafonderie.be

Les Amis de l'Unesco
La Fondation Lismonde. Le 15 mai à 11 h. Infos : 02/648 80 06.

Pro Velo
• Sur les traces de Bruegel à Bruxelles et dans le Pajottenland. Le 21 mai à 10 h.
• Parcours d'artistes à Saint-Gilles. Le 21 mai à 14 h.
Infos : 02/502 73 55 ou www.provelo.org

promenades nature

Le Houtweg
Le potager biologique. Le 20 mai à 14 h. Infos : CEBE, 02/460 38 54.

Le Poelbos
La nature en fête. Le 21 mai à 10 h et à 14 h 30. Infos : CEBO, 02/245 55 00.

Le Vogelzang
La faune et la flore des zones humides. Le 21 mai à 9 h. Infos : CCN Vogelzang, 02/640 19 24.

nature

Jardins ouverts
Le jardin de Nelly. Jardin de ville (9 ares), situé aux abords de l'avenue Louise, créé pour l'hiver. Visite jusqu'à fin mai uniquement sur rendez-vous. Infos : 02/537 52 09.

Compagnons-arbres
Atelier d'écriture. Le 21 mai à 10 h, au parc Tournay-Solvay. Infos : CRIE, 02/675 37 30.

La Nature en Fête
Deux jours pour découvrir la nature en Wallonie et à Bruxelles. Le 21 mai, Natagora organise la *« Nature en fête »*, un programme de découverte de la nature. Durant une matinée, un après-midi ou une soirée, une trentaine de hauts-lieux de la nature dévoileront leurs richesses. Cet événement sera précédé le samedi 20 mai en soirée par *« Grenouilles dans la Nuit »*, un programme de balades nocturnes à la découverte des batraciens (grenouilles, tritons, crapauds...) de nos régions. Au programme du week-end : des balades nocturnes à la recherche des amphibiens, des visites guidées, des animations pour partir à la découverte de la faune et de la flore des marais, des tourbières, des pelouses calcaires, des prairies fleuries et des forêts sauvages ! De Liège à Mons et d'Arlon à Bruxelles, aux quatre coins du pays, venez faire la fête avec la nature ! La participation est gratuite pour la plupart des activités.
Le programme complet est disponible www.natagora.be

fête de quartier

Ransfiesta !
Le quartier Ransfort de Molenbeek en fête. Le 20 mai. Programme complet sur www.bruxel.org/ransfiesta

vélo

Formation Vélo Trafic
Le 20 mai, de 14 à 17 h 30, au Cinquantenaire.
Infos : Gracq, 02/502 61 30 ou www.gracq.org

Abonnez-vous à la Lettre d'IEB

En complément à votre bimensuel favori, Inter-Environnement Bruxelles diffuse chaque semaine sa lettre d'information par courrier électronique. Elle vous permet de découvrir l'actualité de l'association : les communiqués et conférences de presse, les actions propres à l'association, les dossiers suivis en urbanisme, en environnement, en mobilité et en patrimoine, et l'agenda des comités d'habitants.

Pour s'abonner, rendez-vous sur le site d'Inter-Environnement Bruxelles : www.ieb.be

Appel aux associations membres

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques ? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.

édito

Faire du canal, un lien dans la ville

Un morceau de ville va se déployer sur le site de Tour et Taxis. Ce n'est pas un scoop. Un bureau d'étude va produire un schéma directeur, c'est-à-dire le programme des fonctions à prévoir sur le site. Mais quid de la mobilité ? Sur ce site il faudra des rues, des espaces publics, des chemins piétons, des pistes cyclables et des transports en commun. Où en est-on dans ce domaine ?

Coté transports en commun, il ne se passe rien ou presque. Passons en revue les détails :

• pour la SNCB, rien. Tout au plus, la station Pannenhuis pourra-t-elle un jour dans le cadre du RER fournir une ouverture.

• pour la STIB, rien. Quelques projets lointains comme un tram reliant le Heysel à la place Meiser via Tour et Taxis et l'axe Rogier... à condition de pouvoir traverser le canal en face de la rue Picard, ce qui n'est plus à l'ordre du jour.

• pour De Lijn, par contre, il semble possible, moyennant un aménagement d'itinéraires, de desservir le site, venant du Nord et avant d'aboutir à la Gare du même nom. Nous voilà rassurés, le Nord du pays arrivera à Tour et Taxis.

Pour les piétons, quelques possibilités de liaisons plus lointaines avec des bus et des métros mais encore faudrait-il pouvoir marcher sur les trottoirs de l'avenue du Port. Ou traverser le canal vers la Gare du Nord.

Même chose pour les cyclistes, un réaménagement de l'avenue du Port et de la rue Picard en les prenant en compte ne serait pas un luxe.

Actuellement, le seul moyen simple d'atteindre Tour et Taxis, c'est la voiture. D'où la demande des exploitants des bâtiments classés de créer des parkings...

L'idée que le canal est un plus pour la ville, à la fois en termes économiques et touristiques plutôt qu'une barrière me plaît beaucoup. Faire le lien entre les deux rives de manière plus continue et accessible et aussi, pourquoi pas, en faire une voie, difficile par eau à cause des écluses mais par une ligne bus ou tram tout le long de ses rives ?

Jacqueline Gilissen

agenda

expo

Le temps est aux couleurs. Esquisse d'une mode urbaine

Considéré comme une pratique traditionnelle au Moyen Age, le badigeonnage des façades a connu des périodes fastes. Aujourd'hui, la coloration est au goût du jour à Bruxelles, à l'instar d'autres villes européennes. Si ces pratiques de polychromie des façades donnent un vent de fraîcheur à la ville, elles modifient le paysage urbain. Se pose la question : quel équilibre trouver entre l'intégrité du patrimoine et l'intégration des nouvelles tendances chromatiques ? Jusqu'au 30 juin aux Archives de la Ville de Bruxelles, rue des Tanneurs, 65 à 1000 Bruxelles. Dans le cadre de cette exposition, une conférence, « *La couleur dans la ville, on en discute* », aura lieu le 18 mai à 20 h aux Archives de la Ville. Infos : 02/279 53 33 ou www.brucity.be

ANTONIO CARDOSO

Bruxelles en mouvements

Bruxelles en mouvements est édité par Inter-Environnement Bruxelles, asbl.Association indépendante. Fédération des comités d'habitants de Bruxelles. Organisme d'Éducation Permanente reconnu par le Ministère de la Communauté française. Membre de l'ARSC. Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles. Tél. : 02/2230101. Fax: 02/2231296. E-mail : info@ieb.be
Editeur responsable : Jacqueline Gilissen, rue des Patriotes, 3, 1000 Bruxelles.

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
1000 BRUXELLES
1/148
BUREAU DE DÉPÔT
BRUXELLES X
P 302402

Rédacteur en chef : Almos Mihaly, avec la collaboration de Olivier Bailly, Raymond Boudru, Anne Delfairière, François Dewez, Sarah Duray, Isabelle Essers, Sébastien François, Jacqueline Gilissen, Isabelle Hochart, Catherine Maréchal, Philippe Meersseman, Dalila Riffi, Marie-Claire Schmitz, Delphine Termolle, Camille Thiry, Florence Vanden Eede, Roland Vande Poel et Sabine Vanderlinden.
Imprimerie : Auspert & Cie sprl.

En vous abonnant à Bruxelles en mouvements, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22 €.
34 € avec facture. Etranger : 32 €. Abonnement de soutien : 52 €.
Mensuellement par domiciliation : 1,75 €. Prix au numéro : 1,25 € (inclut les frais de port).
Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.